

## **La Ville de Paris salue le succès de l'expérimentation Cityscoot**

**L'entreprise Cityscoot expérimente depuis plusieurs mois la location de scooters électriques en libre-service dans la capitale. Les premiers résultats sont très positifs. La Ville de Paris se réjouit des perspectives encourageantes ouvertes par ce nouveau service.**

En juin 2015, Anne Hidalgo et son adjoint en charge des déplacements, Christophe Najdovski participaient au lancement de la phase expérimentale de Cityscoot, 1<sup>ère</sup> entreprise européenne à proposer la location de scooters électriques en libre-service. A cette occasion, la Maire de Paris avait non seulement apporté le soutien officiel de Paris, mais aussi proposé à l'entreprise de bénéficier de l'expérience de la Ville de Vélib' et d'Autolib'.

Pendant plusieurs mois, 50 scooters ont fait l'objet d'un test dans une zone de 20 km<sup>2</sup>, 7j/7 de 8h à 22h. Une expérimentation réussie : sur les seuls trois derniers mois, 1.200 testeurs ont effectué près de 4.500 trajets, chaque scooter a été utilisé plus de 3 fois par jour, le tout avec des avis très positifs.

Pour expliquer leurs motivations, les testeurs de Cityscoot citent deux facteurs principaux : le respect de l'environnement et la rapidité de ce mode de transports. 65% des testeurs estiment qu'ils utiliseront Cityscoot en complément de leur moyen de transport habituel. 21% de ceux qui possèdent un scooter polluant envisagent d'y renoncer pour utiliser exclusivement Cityscoot. Enfin, 70% des testeurs recommandent le service à leur entourage.

Fort de ce succès, l'entreprise Cityscoot va maintenant ouvrir son service à tous les Parisiens. A partir de l'été 2016, 1.000 scooters seront progressivement déployés sur l'ensemble de la capitale. Le service sera ouvert 7j/7, de 7h à 1h, à toute personne de plus de 20 ans ayant la capacité légale de conduire un cyclomoteur.

La Ville de Paris va continuer à accompagner Cityscoot dans son développement. « C'est une très belle initiative qui témoigne de la créativité des entrepreneurs parisiens. Et va faciliter le partage des 2 roues motorisées. En incitant à renoncer aux scooters thermiques, ce nouveau service contribuera également à la lutte contre la pollution atmosphérique », souligne Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.